

SYNTHESE

Etude de l'Observatoire SIRIUS de la CCI Nice Côte d'Azur : « le tourisme vert dans les Alpes-Maritimes »

Le secteur du tourisme subit une crise sans précédent. Les professionnels sont confrontés à une situation très difficile. L'enjeu pour les pouvoirs publics est de soutenir au mieux les entreprises et de préserver un maximum d'emplois. La crise sanitaire accélère la transformation du secteur, transformation qui avait déjà été amorcée auparavant. Aussi, c'est l'occasion de faire le point sur ces évolutions (comme le signifie l'idéogramme chinois de crise signifie à la fois « danger et opportunité »), notamment sur le développement du tourisme écoresponsable qui nécessite de :

- recentrer l'accompagnement sur des stratégies efficaces long terme ;
- assurer le bon développement d'une industrie touristique moderne ;
- participer à la meilleure gestion des impacts environnementaux de l'activité ;
- répondre à la demande croissante en produits écoresponsables.

L'étude a vocation à livrer les clés du tourisme écoresponsable, à informer les décideurs sur l'état des lieux de la filière et les pratiques de développement durable, et à dresser des préconisations basées sur l'ensemble des observations et de nos analyses. Ces dernières tombent à point nommé sur un fond de politique gouvernementale favorable aux transformations. En effet, au-delà des 30 milliards d'euros attribués à la transition écologique dans le cadre du plan de relance, le Projet de Loi de Finances pour 2021, adopté fin septembre 2020, renforce ce changement de cap. L'augmentation significative du budget (1.3 milliards d'euros de plus en un an) est un signe fort et atteint un niveau historique hors plan de relance (48.6 milliards d'euros). La France est aussi le premier pays au monde à présenter un budget vert, c'est-à-dire à faire une évaluation complète de l'impact écologique de ses mesures budgétaires et fiscales. (Source : Les Echos du 28 septembre 2020).

L'Observatoire Economique Sirius de la CCI Nice Côte d'Azur a réalisé une étude au printemps 2020 (parue en septembre 2020), intitulée « **Le tourisme vert dans les Alpes-Maritimes** », dans le cadre du projet européen « Pays Aimables n°4176 ». Le projet Pays Aimables concerne la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels des territoires sud-alpins. Il fait partie du programme de coopération transfrontalière sur le territoire alpin français et italien (ALCOTRA) établi sur la période 2014-2020, et il est à l'origine de cette étude. Dans cette logique de soutien au développement durable, le secteur touristique fait l'objet d'une attention particulière, car il a un impact important sur les écosystèmes et le tissu économique et social. Améliorer la qualité de vie des habitants, et soutenir le développement durable des territoires est l'ambition portée par le projet.

L'objectif de cette étude est multiple :


- **Dresser un état des lieux de la filière touristique sur le département**
- **Analyser les comportements écoresponsables des acteurs de la filière**
- **Evaluer le développement du tourisme écoresponsable en tant que niche de la filière**
- **Etablir des perspectives de développement et des préconisations adaptées.**

Les réponses obtenues ont permis de connaître avec précision les démarches expérimentées et les besoins des acteurs.

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr

 @CCIpresse06

1- METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude a été réalisée sur le premier cercle du tourisme, à savoir 20 codes APE (hébergement, restauration, parcs, transport de voyageurs, agences, etc., excepté le transport aérien).

Elle inclut les 163 communes du département des Alpes-Maritimes des EPCI suivantes :

- Communauté d'Agglomérations Cannes Pays de Lérins (5 communes)
- Communauté d'Agglomérations de la Riviera Française (15 communes)
- Communauté d'Agglomérations de Sophia Antipolis (24 communes)
- La Métropole Nice Côte d'Azur (49 communes)
- Communauté de Communes du Pays des Paillons (13 communes)
- Communauté de Communes du Pays de Grasse (23 communes)

L'étude est basée sur une enquête menée fin 2019 auprès de 7243 établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés en 2018. Le panel représentatif est d'environ 1500 établissements. Les résultats présentent un niveau de confiance de 99% avec une marge d'erreur de l'ordre de 3%.

2- ETAT DES LIEUX DU TOURISME SUR LES ALPES-MARITIMES

Chiffres clés du tourisme azuréen en 2018 *(source : enquête SIRIUS)*

- 9462 établissements recensés
- 5.8 Md€ de chiffre d'affaires (+7%)
- 45141 emplois
- Un effectif moyen de 5 personnes par établissement
- 2 secteurs dominants :
 - l'hébergement qui représente 29% du CA total (5,8 milliards d'euros) généré par les activités dans les A.-M.
 - 1283 établissements
 - 1,7 milliard de chiffre d'affaires
 - Plus de 13000 emplois
 - la restauration : 53% du CA total (5,8 milliards d'euros) généré par les activités dans les A.-M.
 - 6752 établissements
 - 3 milliards de chiffre d'affaires
 - Environ 25000 emplois

L'hétérogénéité entre le Haut-Pays, le Moyen Pays et le littoral, est flagrante :


- Plus de **82%** des emplois et du chiffre d'affaires sont situés sur le **littoral** ;
- Le chiffre d'affaires touristique du **Moyen-Pays** est **7,6 fois supérieur** à celui du **Haut-Pays**.
- Le chiffre d'affaires touristique par habitant du **littoral** est **1,5 fois supérieur** à celui du reste du département.

Zone	Établissements	Chiffres d'affaires	Effectifs
Littoral	7 028	4 786 809 k€	36 664
Moyen-Pays	1 859	945 241 k€	7 106
Haut-Pays	575	109 415 k€	1 371
Total	9 462	5 841 465 k€	45 141

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr

 @CCIpresse06

Les enjeux du développement de la filière

Le tourisme de masse, qui s'est développé en raison de l'adoption de la loi créant les congés payés pour tous les salariés français en juin 1936, semble atteindre ses limites. Il est remis en cause pour ses effets néfastes sur les environnements naturels : développement des infrastructures pour assurer aux touristes un confort élevé, l'impact de ces infrastructures sur le paysage local, le besoin important en ressources locales, ou encore la pollution de l'air et de l'eau.

Par ailleurs, son impact social est indéniable. Même si le tourisme de masse contribue énormément au développement des territoires, ce bénéfice économique à ses contreparties : l'augmentation du coût de la vie (y compris les produits de première nécessité), l'inflation couplée à la rareté des logements disponibles et enfin des effets pernicieux sur l'identité culturelle, conséquence de l'acculturation.

3- ANALYSE DES COMPORTEMENTS ECORESPONSABLES DES ACTEURS DE LA FILIERE

Point sur l'écoresponsabilité du tourisme azuréen en 2019 (source : enquête SIRIUS)

Le questionnaire d'enquête a permis d'identifier les mesures appliquées par les établissements du tourisme, ainsi que leur perception de la niche écoresponsable et leurs attentes pour évoluer en ce sens.

22% des dirigeants ont affirmé leur intention de faire des investissements écoresponsables en 2020.

60% des établissements estiment que le développement de l'écotourisme au cours des dix prochaines années sera plutôt important ou très important.

65%, soit une grande majorité, estime qu'elle est plutôt écoresponsable en affichant une note d'écoresponsabilité d'au moins 3 sur 5.

L'avenir s'annonce donc plus écoresponsable, car non seulement il y a une prise de conscience, mais en plus cette tendance semble incontournable pour perdurer.

La partie du questionnaire dédiée à l'énergie a permis de révéler que la proportion des établissements soucieux de leur approvisionnement en électricité est encore très faible en 2019 : 5,5% des établissements déclarent avoir souscrit à des certificats verts ou mis en place un système d'autoconsommation (panneaux solaires).

43,5% du panel interrogé ont affirmé avoir effectué une rénovation énergétique de leurs bâtiments au cours des dix dernières années. Ce chiffre encourageant montre que les acteurs du tourisme se sentent concernés par l'intérêt économique et écologique de réduire leur consommation liée au chauffage et à la climatisation. Le plan de rénovation énergétique des bâtiments du Ministère de la Cohésion des Territoires a fixé l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone des bâtiments d'ici 2050. De nombreuses entreprises ont recours au Tiers-Financement (accompagnement technique et financier) pour lancer la rénovation énergétique des bâtiments.

La gestion des matières premières et des déchets est un axe décisif pour réduire l'impact environnemental de l'activité. Les établissements touristiques sont souvent critiqués pour leur consommation en eau (piscine, spas, etc.). L'enquête révèle que 77% trient leurs déchets et 66% ont un système d'économie des ressources (eau et achats alimentaires principalement).

L'empreinte carbone des produits consommés par les acteurs du tourisme a un impact fort sur les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, 29% déclarent acheter des aliments produits à moins de 100 km de leur établissement

Pour 53% des répondants, moins de la moitié des achats provient de moins de 100 km.

Autre pan de l'écoresponsabilité étudié, la contribution à la préservation de la biodiversité. Sur l'ensemble du panel, 28% ont répondu « oui » tandis que la moitié des établissements se considérant écoresponsables se sentent impliqués.

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr



@CCIpresse06

L'étude a mis en exergue une faible présence des labels et certificats. Dans le panel représentatif conçu pour l'étude, 21 labels et certifications ont été identifiés. Sur les entreprises du panel répondant à cet item, seulement 5,6% ont affirmé être labellisées ou certifiées.

Les raisons expliquant cette faible présence peuvent être multiples : le coût pour l'obtention d'un label, la crédibilité parfois en cause (autrement dit n'est-ce pas une forme de greenwashing ?), la difficulté de choisir le label adéquat, le manque d'information et d'accompagnement etc.

Moyen et Haut-Pays, élèves modèles ?

Les entreprises du Haut-Pays affichent les taux les plus élevés de pratique écoresponsable :

- Un taux de consommation électrique responsable 3 fois plus importante que le reste du territoire
- Le tri des déchets est appliqué à 92% des cas contre environ 76% sur le Moyen-Pays et le littoral.
- Les entreprises du Haut-Pays favorisent la provenance locale des aliments.

En revanche, aucune entreprise du Haut-Pays parmi le panel interrogé n'a signalé un label ou une certification écoresponsable, contre 3% des entreprises du Moyen-Pays et 6% sur le littoral. Ce sont pourtant les établissements qui s'estiment être le plus en phase avec les concepts d'écoresponsabilité.

ZONAGE	autoévaluation 4 ou 5	électricité verte	label	efficacité énergétique	gestion déchets	gestion ressources	biodiversité	denrées locales
Haut-Pays	38,5%	15,4%	0%	53,8%	92,3%	61,5%	23,1%	38,5%
Moyen-Pays	19,6%	5,7%	3%	43,4%	77,2%	63,7%	26,6%	30,3%
Littoral	18,2%	5,4%	6%	42,4%	75,4%	65,7%	27,7%	27,4%

Source: enquête SIRIUS

Le littoral s'est forgé sur le tourisme de masse, un héritage de l'essor de 1860 grâce notamment à l'accessibilité du territoire. Le Haut-Pays, quant à lui, s'est efforcé de se différencier en adoptant des concepts d'écoresponsabilité.

En résumé, en confrontant les différentes mesures écoresponsables et leur application possibles et pertinentes sur le territoire, les plus appliquées sont :

- 1- Par la majorité des entreprises :
 - o La gestion responsable des déchets générés par l'activité
 - o La gestion des ressources nécessaires (eau, matières premières, capital circulant)
- 2- Les initiatives moyennement adoptées par les acteurs du tourisme :
 - o L'efficacité énergétique des bâtiments a été améliorée par près de la moitié des établissements au cours des 10 dernières années
 - o Environ 30% des entreprises trouvent la grande majorité de leurs denrées dans un rayon de moins de 100 km.
 - o Le tiers des entreprises déclarent être impliqué de façon directe ou indirecte dans la préservation de la biodiversité.
- 3- Les mesures très peu mises en œuvre sont celles en faveur de l'acquisition de certificats verts ou la pose de panneaux photovoltaïques. De plus, très peu d'établissement ont demandé l'obtention d'un label.

4- EVALUATION DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME ECORESPONSABLE EN TANT QUE NICHE DE LA FILIERE

On a établi une échelle de critères permettant de classer les acteurs du tourisme selon leur niveau d'écoresponsabilité.

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr



@CCIpresse06

En découle 3 niveaux :

- Niveau 0 : acteurs pas ou peu impliqués dans des démarches de développement durable.
- Niveau 1 : les entreprises moyennement engagées dans l'écoresponsabilité
- Niveau 2 : les entreprises écoresponsables au sens strict

Suivant la définition la plus stricte (niveau 2) établie par SIRIUS, 570 établissements entrent dans la catégorie écoresponsable. Cela représente 6% des répondants.

1370 établissements vérifient uniquement la définition assouplie de l'observatoire, ils appartiennent donc au niveau 1 d'écoresponsabilité.

Ces deux niveaux représentent 21% des entreprises touristiques des Alpes-Maritimes.

L'hypothèse selon laquelle être écoresponsable dépend seulement du revenu est invalidée par l'étude. En effet, les entreprises de niveau 1 ont un chiffre d'affaires moyen inférieur aux établissements de niveau 0. Dans la restauration, le chiffre d'affaires moyen des établissements de niveau 2 est même 30% inférieur à celui du niveau 0.

Les attentes des entreprises de la filière tourisme

Les attentes majeures sont les mêmes quel que soit le niveau d'écoresponsabilité : du conseil et des aides financières. Un tiers des chefs d'entreprises estiment que le poids des investissements à réaliser et des coûts de fonctionnement majorés les contraignent à **attendre un soutien financier**.

Le grand nombre d'alternatives et d'offres (l'acquisition de contrats d'électricité verte par exemple) n'étant pas toujours suffisamment clair, l'attente la plus exprimée pour l'ensemble des répondants est un accompagnement dans le développement des pratiques écoresponsables.

Les entreprises de niveau 2 sont dans l'attente du développement de l'activité et d'une plus forte promotion de l'offre écoresponsable pour approfondir leurs mesures : ils sont déjà positionnés sur ce segment et cette posture fait sens.

Les entreprises de niveau 1 ont exprimé un besoin fort en formation (une entreprise sur cinq).

5- PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRECONISATIONS

Comme le démontrent les nombreuses enquêtes, le tourisme vert est un marché porteur. Il y a une appétence croissante des voyageurs en matière de tourisme écoresponsable.

Dans les Alpes-Maritimes, les formes de tourisme durable les plus facilement applicables sont, par ordre de pertinence et de compatibilité avec notre territoire, l'écotourisme qui offre des perspectives équilibrées de développement économique et social, le tourisme équitable, l'agritourisme, le pécaturisme et le slow tourisme.

La crise sanitaire actuelle a un impact durable sur ce secteur. Ce choc pose une question essentielle pour les acteurs privés ou publics de la filière : comment positionner son offre dans l'après Covid-19 ? L'écoresponsabilité apparaît comme une réponse qui fait sens à l'égard du consommateur sensibilisé et de la nécessité de développer des activités durables économiquement et écologiquement.

L'étude a permis de révéler des éléments clés permettant de mettre en place une stratégie de développement touristique durable cohérente. L'état des lieux des capacités et besoins du territoire, l'étude d'initiatives fructueuses et infructueuses, la définition d'un axe stratégique regroupant une ou plusieurs niches d'activité sont ainsi recommandés pour mener à bien un projet touristique.

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr



@CCIpresse06